

Contribution de Bouygues Télécom aux travaux du groupe de travail adresse du groupe Interop'fibre

Table ronde AVICCA

24 mai 2017

Bouygues Telecom et le FttH

- Opérateur commercial (OC) pour le FttH
- Début déploiement réseau (horizontal) : 2010
- Début commercialisation :
 - ZTD : juin 2012
 - ZMD AMII : avril 2016
 - ZMD RIP : mars 2017
- Ambition = couverture FttH nationale :
 - 12 millions de prises en 2019
 - 20 millions de prises en 2022
- Participation au groupe Interop'fibre depuis 2010
- Animation du groupe de travail sur l'adresse depuis sa création en 2015 (GT@)

Présentation d'une vision OC des problématiques « adresse » et des solutions possibles

Le groupe Interop'fibre

- **Objet :**

Interopérabilité des réseaux FttH par la normalisation des échanges d'informations et l'harmonisation des processus entre opérateurs, principalement OI/OC



- **3 domaines de la mutualisation FttH :**

- Infrastructure
- Accès
- SAV



- **Source des thématiques travaillées :**

- Décision ARCEP
- Demande Comité orientation groupe
- Demande Opérateur

3 groupes de travail :

- Infrastructure
- Accès
- SAV

+ groupe de travail sur l'adresse :

- Constitué en octobre 2015
- Basé sur le volontariat
- Participation active d'Altitude, Axione, Orange, SFR, Bouygues
- Présence Mission France THD depuis juillet 2016

Représentation de l'adresse

- Adresse littérale :

- Assimilée à l'adresse postale d'un domicile
- N° de voie (+ complément bis, ter...) / nom de voie / commune
- Connue de l'habitant
- Support au dialogue lors d'une souscription



- Codes adresse :

- Identification unique dans les SI (systèmes informatiques)
- Code externe :
 - Hexaclé :



- code alphanumérique à 10 caractères
- source SNA (La Poste)
- problématique : limité aux adresses sur voie numérotée, incomplétude, gestion de millésime

Quadruplet :

- INSEE commune/Rivoli (voie)/N°/comp n°
- 2 sources : FANTOIR (DGFIP) ou SETIAR (Orange)
- problématique : pas accès à SETIAR pour les opérateurs de RIP

- Code interne OI : IdentifiantImmeuble
 - Code la ligne adresse OI
 - Ligne adresse = géométrie variable => résultante de contraintes techniques (1 PB ou 1 PM), juridiques (1 entité unique propriétaire), administratives (1 adresse)

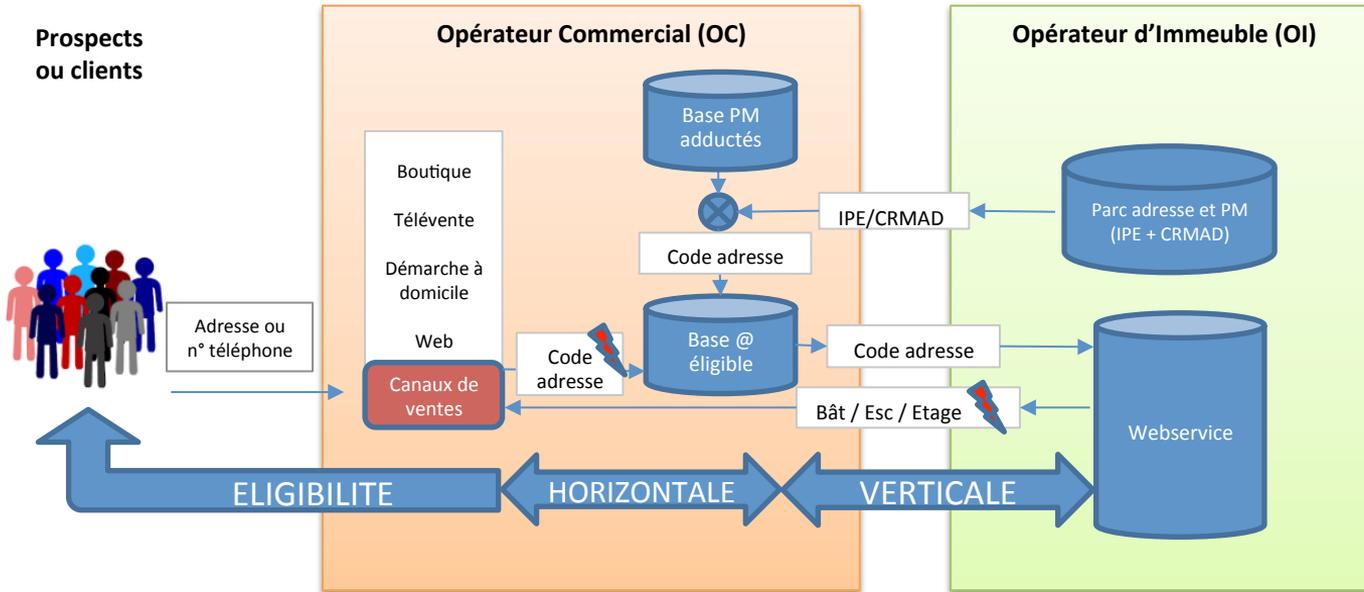
Adresse littérale vs code adresse

Usage de l'adresse pour l'éligibilité FttH

- **Éligibilité Horizontale (OC) :**
 - l'adresse du client est-elle en zone arrière d'un PM adducté par l'OC ?
 - L'adresse du client est comparée avec les adresses situées en zone arrière des PM adductés par l'OC (base adresse éligible de l'OC)
 - Si aucune correspondance => inéligible
 - Si au moins une correspondance => éligibilité verticale avec OI concerné par l'adresse
 - ⇒ clés de codage de l'adresse : hexaclé, Rivoli SETIAR etc
- **Éligibilité Verticale (OI) :**
 - le client est-il capable de situer son logement dans la structure verticale proposée par l'opérateur d'immeuble à son adresse ?
 - Oui : il est éligible et une offre peut être souscrite
 - Non : il n'est pas éligible
 - clés pour interroger le webservice OI : l'hexaclé, Rivoli SETIAR, IdentifiantImmeuble etc

Éligibilité FttH = Éligibilité Horizontale + Éligibilité Verticale

Mécanisme d'éligibilité et problématiques adresse



Problématiques adresse = divergence adresse habitant / adresse opérateur

⇒ Elig H = pas de code connu ou utilisé par les SI OI/OC pour certaines adresses

⇒ Elig V = logement non reconnu dans le webservice de l'OI

Adresse sur voie numérotée

- **Format :**
 - Libellé : n° + complément + nom de voie + commune
 - Code hexaclé = alphanumérique à 10 caractères produit par le SNA (La Poste)
- **Problématiques :**
 - Incomplétude : certaines adresses sur le terrain n'ont pas d'hexaclé
 - Certains codes hexaclé changent (vie de l'adresse)
- **Travaux du GT@ (oct 2015 / juil 2016) :**
 - Principal objectif :
 - Rendre responsable l'OI de la complétude et de l'actualisation des codes hexaclé dans la publication de son parc adresse (IPE)
 - Moyens :
 - Faire créer par le SNA un code hexaclé absent pour une adresse numérotée sur voie numérotée
 - Demander au SNA une table de correspondance pour les codes hexaclé qui changent
 - Avancement :
 - Proposition technique SNA (La Poste) :
 - Création code hexaclé : webservice d'identification d'une adresse => validé GT@
 - Table de correspondance : reportée à 2017
 - A revoir en Comité d'orientation du groupe Interop suite à premier refus de principe du caractère onéreux de la solution

Le code hexaclé permet le codage de toutes les adresses sur voies numérotées, et seulement ces adresses.

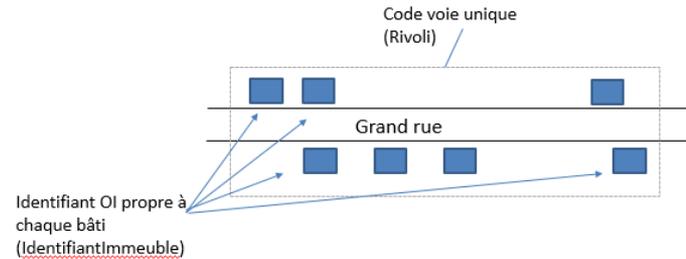
Adresse hors voie numérotée : cadrage (*)

- **Format :**

- Libellé : adresse sans numéro, disposant éventuellement d'un nom de voie ou d'un lieu-dit + commune
- Pas de code spécifique (pas d'hexaclé)

- **Problématiques :**

- Adresse assimilable à une voie ou un ensemble de voies (hameau, lieu-dit) sans distinction du bâti
- Difficultés à opérer dans les SI OI/OC du fait de l'absence de code spécifique



- **Objectifs travaux du GT@ (nov 2016 / en cours) :**

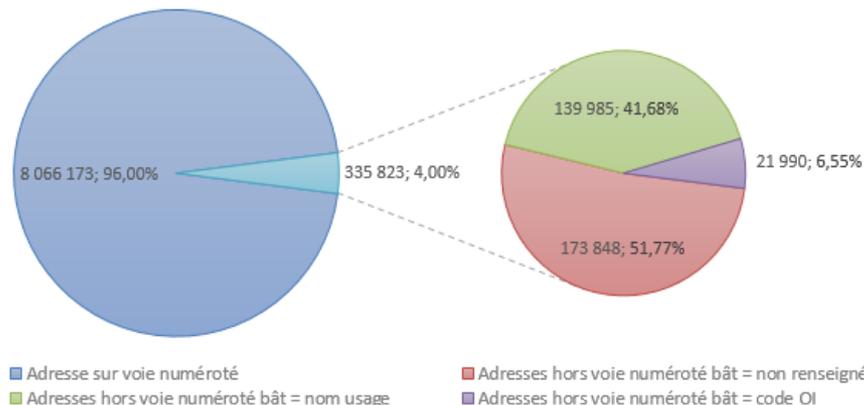
- Mesurer l'importance de ces adresses et du nombre de logements couverts dans les IPE à date
- Vérifier l'existence de type données en nombre suffisant pour permettre à l'OC et à l'OI d'opérer ces adresses sur leur domaine de responsabilité respective (éligibilité horizontale / éligibilité verticale)
- Identifier les problématiques d'éligibilité spécifiques à ces adresses et préconiser des solutions pragmatiques

Adresses assimilables à des voies ou un ensemble de voies sans distinction de bâti

(*) En discussion au GT@ et sous réserve de la validation Interop

Adresse hors voie numérotée : nb de logements (*)

4% de logements sont hors voie numérotée sur l'échantillon étudié de 8M de logements concernés



48% des logements ont des adresses avec un champ bâtiment renseigné

Toutes les régions sont concernées par les adresses hors voies numérotées, mais en proportion très variable d'un département à l'autre.

Dept	Departement	Adresse sur voie numérotée	Adresse hors voie numérotée	Proportion voie numérotée sur le département
2A	Corse-du-Sud	16926	20200	54,41%
2B	Corse-du-Nord	4829	3229	40,07%
46	Lot	6233	2035	24,61%
14	Calvados	115135	33732	22,66%
57	Moselle	13134	4336	24,82%

Volume dans IPE de 4% à date et fortes disparités régionales

(*) En discussion au GT@ et sous réserve de la validation Interop

Adresse hors voie numérotée : conditions d'éligibilité OC (*)

- **Eligibilité horizontale :**
 - ⇒ Conditionnée par existence **code** adresse
 - ⇒ Pas de source externe et exhaustive à date
- **2 possibilités :**
 - Construire un code adresse à partir d'un code de voie :
 - Par exemple : code Rivoli (SETIAR)
 - Avantages :
 - source externe => même interprétation OI/OC
 - déjà utilisé par certains OC pour leur éligibilité FttH
 - Inconvénient : toutes les adresses collectées par l'OI ne sont pas présentes
 - ⇒ Rendre la source (fichier Orange 42R4) accessible aux RIP
 - Utiliser un code interne OI (IdentifiantImmeuble)
 - Mises en œuvre :
 - l'OC expose les **libellés** d'adresse OI sur ses frontaux
 - Avantage : exploitation de toutes les adresses OI
 - Inconvénients :
 - Système dédié pour le FttH / complexe à rendre multitechno
 - Liste d'adresses hétérogène

OI et OC doivent convenir d'une clé adresse différente de l'hexaclé pour les adresses hors voie numérotée

(*) En discussion au GT@ et sous réserve de la validation Interop

Adresse hors voie numérotée : conditions d'éligibilité OI (*)

- Problématique : l'adresse s'assimile à une ou plusieurs voies sans distinction de bâti
- Conséquence :
 - Si plusieurs PBO desservent la voie : comment choisir ?
 - ⇒ Risque erreur commande RO (OC/OI)
 - Si plusieurs PM desservent la voie : comment choisir ?
 - ⇒ Risque erreur commande RO (OC/OI) + Erreur provisionning OC
- ⇒ Risque échec 1^{er} RV installation client
- Préconisations :
 - Lors du déploiement, regrouper tous les bâtis d'une même adresse :
 - sur un même PM (impératif)
 - sur un même PB (quand c'est possible)
 - Renseigner champ « bâtiment »
 - compléter l'adresse IPE du champ « bâtiment » renseigné avec un nom d'usage (s'il existe) connu de l'habitant
 - reporter cette même valeur de champ bâtiment dans le webservice de structure
 - faisabilité : indication déjà présente dans 30 à 40% des adresses hors voie numérotée dans les IPE analysés
 - Autoriser des reprov à chaud (y compris le samedi)

Ajustement ingénierie déploiement + Réallocation souple des routes optiques = limitation des risques d'échec d'installation

(*) En discussion au GT@ et sous réserve de la validation Interop

Conclusions (*)

- Adresses sur voie numérotée :
 - complétude envisageable
 - travaux à reprendre et finaliser
- Adresses hors voie numérotée :
 - Des solutions de commercialisation en vue
 - Nécessite évolution systèmes élig notamment OC
 - Toujours des risques d'échec de raccordement mais qui peuvent être réduits
- Autres pistes pour traiter les adresses hors voie numérotée :
 1. Compléter administrativement les adresses :
 - Ex : nommage et numérotation des voies
 - Ex : code adresse au bâti fixé et diffusé par une administration (projet BAN ?)
 2. Rendre l'habitant acteur de la définition de son adresse :
 - Ex : géolocaliser son lieu de vie et rendre ces infos disponibles auprès d'un tiers de confiance (projet SNA à étudier GT@)
 3. Utiliser le ND de l'habitant directement comme clé d'éligibilité
 - ⇒ en cours d'instruction

Les travaux doivent se poursuivre !

(*) En discussion au GT@ et sous réserve de la validation Interop

Merci pour votre attention

Table ronde AVICCA
24 mai 2017